

# Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



# RIGES

**ISSN: 2521-2125**

**NUMERO  
SPECIAL  
JANVIER 2019**



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

## ADMINISTRATION DE LA REVUE

### *Direction*

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

### *Secrétariat de rédaction*

- Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire à l'UAO
- Konan KOUASSI, Maître-Assistant à l'UAO
- Dhédé Paul Eric KOUAME, Maître-Assistant à l'UAO
- Yao Jean-Aimé ASSUE, Maître-Assistant à l'UAO
- Zamblé Armand TRA BI, Maître-Assistant à l'UAO
- Kouakou Hermann Michel KANGA, Assistant à l'UAO

### *Comité scientifique*

- HAUHOUOT Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ALOKO N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- AKIBODÉ Koffi Ayéchoro, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- BOKO Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- ANOH Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- MOTCHO Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- DIOP Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- SOW Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- DIOP Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- WAKPONOU Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- KOBY Assa Théophile, Maître de Conférences, UFHB (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Maître de Conférences, UL (Togo)

## EDITORIAL

Un regard critique sur l'évolution du monde, depuis l'époque contemporaine, laisse transparaître une pluralité de crises de différents caractères, dans pratiquement tous les Etats en général, et dans ceux de l'Afrique subsaharienne en particulier.

D'abord dans les campagnes subsahariennes, l'agriculture est à un carrefour. Alors que les impacts du changement climatique sur la production alimentaire sont de loin négatifs, selon les scientifiques et les observateurs avisés, la demande agricole ne fait qu'augmentée avec la population. Ne pas la satisfaire, à la mesure de sa demande, renforcerait l'insécurité alimentaire, tandis que poursuivre sur le même rythme d'une agriculture itinérante sur brûlis associant l'utilisation mal contrôlée de pesticides accélérerait le réchauffement du climat. Les populations courent le risque de se retrouver dans une spirale de pauvreté – faim – dégradation de l'environnement – conflits, etc. Dès lors, la question de la sécurisation de l'agriculture subsaharienne se révèle être d'actualité.

Ailleurs, les villes subsahariennes occupent une place de premier plan dans le débat relatif aux enjeux environnementaux. Au fur et à mesure qu'elles se complexifient, en raison des activités relatives au développement socioéconomique qui se multiplient, elles sont susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement. Face à leur étalement, conjuguée à la concentration démographique et à la production industrielle, les niveaux de pollution ne font que s'élever et la biodiversité court le risque de s'effriter. Parvenir à une absence de menaces contre l'environnement urbain, essentiel au bien-être des populations et au maintien de son intégrité fonctionnelle, s'avère nécessaire.

Il ne faut pas omettre l'actualité sanitaire de l'Afrique subsaharienne. La résurgence répétée de l'épidémie d'Ebola dans plusieurs pays, révèle par exemple que la sécurité sanitaire est menacée. Selon l'OMS (2017), 80% de la charge de morbidité due au paludisme pèse sur cette partie du globe. Pourtant, tous ces Etats, après leur indépendance, ont réussi à mettre en place, pour leurs populations, des systèmes de santé. Cependant, leur fonctionnement reste encore problématique. Se préserver des problèmes de santé passe par un renforcement de la capacité des pays à prévenir les menaces sanitaires actuelles et futures, à les détecter et à y répondre efficacement. Alors, comment parvenir à une sécurité sanitaire en Afrique subsaharienne ?

Ce tableau non exhaustif de la situation sanitaire, sécuritaire et socio-environnemental en l'Afrique subsaharienne révèle combien de fois il est plus qu'opportun de mener des réflexions actualisées sur les questions de sécurité



dans le contexte actuel des ODD. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce numéro spécial de RIGES. Pour ce numéro spécial de janvier 2019, la Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes (RIGES) a lancé un appel à contribution sur le thème : « Les questions de sécurité en Afrique subsaharienne » regroupé autour de ces axes suivants :

- Axe 1 : Développement agricole et sécurité alimentaire ;
- Axe 2 : Gouvernance foncière et sécurisation de la cohésion sociale ;
- Axe 3 : Milieu urbain et assainissement ;
- Axe 4 : Territoire, sécurité et enjeux de pouvoir ;
- Axe 5 : Société, environnement et sécurité sanitaires.

KANGA Kouakou Hermann M.

YEBOUE Konan Thiéry St Urbain

#### COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire).

Sommaire

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	8
NASSIHOUNDE C. Blaise, HOUINSOU T. Auguste, GIBIGAYE Moussa, KPATOUKPA K. Bienvenu, DOSSOU GUEDEGBE V. Odile  Contribution des marchés vivriers de la dépression d'Issaba au développement local des communes de Pobe, Ouinhi et Adja-Ouere au sud-est du Benin	9
Ayi Yves Césaire AJAVON  Importances socio-économiques de la production des hypocotyles du ronier ( <i>borassus aethiopum mart.</i> ) dans la commune de Savé au centre du Benin (Afrique de l'ouest)	31
Kopeh Jean-Louis ASSI, Tchognenga Charles SORO, N'zué Pauline YAO, Joseph-P. ASSI-KAUDJHIS  Approche SIG du potentiel agricole pour la production de l'ananas dans le département de Grand-Bassam	49
YEO Yakatienguelpou, <b>YEO Siriki</b> , ASSI-KAUDJHIS Joseph P.  Les conflits liés à l'exploitation agricole et minière dans le département de Katiola (côte d'ivoire)	71
AXE 2 : GOUVERNANCE FONCIERE ET SECURISATION DE LA COHESION SOCIALE	85
Sidia Diaouma BADIANE  Femmes et agriculture dans la forêt classée de mbao (Dakar) : contribution à la préservation d'une forêt classée et d'une zone de moyens d'existence	86
Guy Sourou NOUATIN, Omokunmi Floriane Sylfata OREYICHAN  Conseil à l'exploitation familiale et autonomisation des femmes dans la commune de N'dali (nord du Benin)	101
SILUE N'wangboho Fousseni, KOFFI Brou Emile  Gestion coutumière et accessibilité aux espaces agricoles urbains et périurbains dans la région de Gbêkê	126
AXE 3 : MILIEU URBAIN ET ASSAINISSEMENT	148
Kouacou Fohondi Constantin, Brenoum Kouakou David, Atta Koffi Lazare  Impact de l'autoroute du nord sur la ville de Toumodi	149

KOUAME Konan Lopez, ASSIDJO Nogbou Emmanuel Simulation en regime temporel de la sedimentation de particules en suspension dans l'eau à SANIA_cie (Abidjan-Côte d'Ivoire)	174
Félix Grah BECHI Les déterminants du revers de l'harmonie urbaine dans l'espace communal de cocody (Abidjan - Côte d'Ivoire)	187
<b>AXE 4 : TERRITOIRE, SÉCURITÉ ET ENJEUX DE POUVOIR</b>	203
KOFFI Assoumou André Luc, GAHIÉ Gnantin Mathias, KOFFI Brou Émile, LOUKOU Alain François Services mobiles money et leurs retombées socioéconomiques pour les populations de la ville de Dimbokro	204
DJOMO Armel Konan Kouassi, KONÉ Kapiéfolo Julien, ADOU Bosson Camille, KOFFI Brou Émile, LOUKOU Alain François La problématique de l'e-participation citoyenne dans le district de yamoussoukro	218
KOFFI Kouassi Antoine, ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, ASSI-KAUDJHIS Joseph P. Les mutuelles de développement et l'habitat dans les villages de la commune de Bocanda	232
Alida Gwladys DIEME, Firmain Kouakou N'GUESSAN, Noel Kpan VEI, Émile Brou Koffi Production foncière à travers les lotissements villageois à Bouaké : quel bilan ?	251
KALOU Bi Kalou Didier, ZAH Bi Tozan Les bakor-bakors (mototaxis) : de nouvelles offres de transports collectifs à Vavoua (Côte d'Ivoire)	268
KOUADIO Kouakou Abraham, GOGBE Téré Potentialités et contraintes du développement du tourisme dans le département de Tiassalé (Côte d'Ivoire)	285
<b>AXE 5 : SOCIÉTÉ, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ SANITAIRES</b>	305
KOUASSI Konan, SREU Eric, KOUA Asseman Médard Les camps de prière : quelle soupape de sécurité sanitaire dans un désert d'offre de soins psychiatrique dans la région sanitaire de Gbêkê (Centre-Côte d'Ivoire) ?	306
Dr Hervé Bonaventure Métonmassé GBÉNAHOU Mécanismes de mobilisation des ressources financières face aux maladies sévères et faibles adhésions aux structures mutualistes (zou- Benin)	327

<p>Kouamé Sylvestre KOUASSI, Symphorien ONGOLO</p> <p>Politiques de conservation de la biodiversité, migrations et conflictualités en Côte d'Ivoire : l'exemple du parc national de la Marahoué</p>	340
<p>Rachad Kolawolé Foumilayo Mandus ALI</p> <p>Diversité et formes d'utilisations des plantes médicinales vendues dans le marché de Agbokou dans la commune de Porto-Novo au sud-est du Benin, Afrique de l'ouest</p>	358
<p>APPOH Kouassi Menzan Williams, ASSUÉ Yao Jean-Aimé, ASSI KAUDJHIS Joseph P.</p> <p>Difficultés d'accès aux soins modernes par les ruraux du département de Koun-fao</p>	378
<p>TOHOZIN Côovi Aimé Bernadin</p> <p>Contribution du sig pour le diagnostic des vallons et la lagune de Porto-Novo, Benin</p>	393
<p>Djibril Tenena YEO, Nambégué SORO, Marie-Solange TIEBRE</p> <p>Dynamique de l'occupation du sol de la «zone dense» de Korhogo de 2000 à 2015 (nord de la Côte d'Ivoire)</p>	405
<p>Pélagie Mongbo-Gbénahou, Gauthier Biaou</p> <p>Pauvreté et construction du self chez les enfants de 5-14 ans au sud du Benin</p>	424

## CONSEIL A L'EXPLOITATION FAMILIALE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LA COMMUNE DE N'DALI (NORD DU BENIN)

Guy Sourou NOUATIN

Maître de Conférences des Universités du CAMES  
Faculté d'Agronomie/ Université de Parakou (Bénin)  
[guy.nouatin@fa-up.bj](mailto:guy.nouatin@fa-up.bj)

Omokunmi Floriane Sylfata OREYICHAN

Assistante de recherche  
Faculté d'Agronomie/ Université de Parakou (Bénin)  
[foreyichan0@gmail.com](mailto:foreyichan0@gmail.com)

### RESUME

Au Nord du Bénin, N'Dali est l'une des communes où la transformation du karité en beurre est très développée par les femmes. Le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF), une nouvelle approche de vulgarisation, a été mis en œuvre par la Coopération Suisse dans cette commune. De nombreux outils ont été enseignés en vue de renforcer les capacités des femmes productrices et afin de les aider à prendre de meilleures décisions, tant dans leurs activités que dans leur vie quotidienne. Non seulement les femmes productrices du beurre de karité étaient en marge des prises des décisions, mais l'accès et le contrôle des ressources leurs étaient limités. Malgré que le CEF ne tienne plus compte de ces femmes, elles continuent néanmoins d'utiliser ses outils. C'est donc pour appréhender les outils enseignés, ceux utilisés par ces femmes et pour analyser les changements intervenus sur leur statut social que cette étude a été réalisée. Au total, quarante et un acteurs ont été interrogés et choisis à l'aide de l'échantillonnage typique et de l'échantillonnage boule de neige, en raison de la participation des femmes à au moins une séance de conseil CEF. Les entretiens semi directifs, le *focus group discussion* et des observations participantes ont servi de techniques de collecte des données dans onze villages. Pour analyser les données, nous avons fait de l'analyse du contenu des discours. Il en ressort alors que les femmes utilisent deux outils sur les quatre enseignés. Il s'agit de : le journal de caisse et la fiche de stock. L'accès aux moyens de production, la participation aux prises de décisions au sein du ménage et dans les groupements, l'accès et le contrôle des ressources sont autant d'atouts gagnés par les femmes. Ce qui témoigne d'un changement positif de statut des femmes par l'utilisation des outils CEF.

Mots clés : Bénin, Statut social, Développement local, Conseil à l'Exploitation Familiale, Production du beurre de karité



## ABSTRACT

In the North of Benin, N'Dali is one of districts where Shea fruits possessing is more developed by women. The Advice for Family Farm, a new extension approach, has been implemented by Swiss Cooperation in this area. Women producers were trained in many tools to strengthen their capacities and to help them to make better decisions either in their activities or in their daily lives. Not only the women producers in this area were marginalized in making decision, they were also limited to access and control the resources. Despite the fact that women were not taken into account any more in the CEF, they still continue to use its tools. We engage this study to identify the tools taught, which ones are those used by women, and to analyze the changes occurred in the social status of women's shea butter producers. In total, there are forty actors interviewed, chosen by purposive and snowball sampling, as beneficiaries advisory services of the CEF. We used semi structured interviews, focus group discussion and participatory observation to collect information in eleven villages. To analyze information, we used the content analysis. The results show that women's shea butter producers use two main tools over four given by donors. There are cash receipts journal and the stock management sheet. The access to the tools of production at household and in associations, decision making, access and control of resources are also capacities acquired by women producers. Since then, women achieved experience that change positively their social status using CEF tools.

Keywords: Benin, social status, local development, Advice for Family Farm, production of shea butter

## Introduction

Au Bénin, plusieurs projets de développement des filières agricoles tels que le Programme de Renforcement des Capacités des Producteurs de Coton, le Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation, etc. ont été mis en œuvre. La Coopération Suisse y est intervenue dans le cadre du renforcement des capacités des producteurs. Parmi les approches d'intervention utilisées, le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF) occupe une place importante. Les femmes productrices du beurre de karité dans commune de N'Dali ont bénéficié de l'enseignement des outils du CEF.

Selon P. Dugué et G. Faure (2001, p. 3), « le CEF est un processus de renforcement des capacités des paysans et des paysannes à maîtriser les facettes de leurs activités (production agricole et autres activités génératrices de revenus, organisation du travail, transformation et commercialisation) afin d'atteindre leurs divers objectifs familiaux ».

G. Faure et P. Kleene (2002, p. 4) expliquent que « le CEF est une démarche globale qui permet au producteur et sa famille d'analyser sa situation, de prévoir, de faire des choix, de suivre ses activités et d'évaluer ses résultats ; il prend en compte les aspects techniques, économiques et sociaux de leurs activités ».

Le CEF peut être considéré comme une approche mise en pratique au moyen d'un certain nombre d'outils d'aide à la décision permettant aux producteurs de gérer au mieux leurs exploitations et activités. Parmi ces outils, on en a le suivi et la gestion des productions, qui permettent aux producteurs d'atteindre un niveau de production assez satisfaisant. C'est dans cette optique que P. Dugué et G. Faure (2001, p. 3) affirment que « le CEF est une démarche de renforcement de la capacité des producteurs ».

Autrefois, la place attribuée à la femme était essentiellement basée sur le rôle de mère et d'épouse. En dehors de son rôle de mère de famille, la femme est la maîtresse et gérante de la maison (<https://www.etudier.com/dissertations/La-Place-De-La-Femme-Dans/335466.html>). F. Diop (2004) par contre soutient que le rôle de la femme va au-delà des tâches ménagères ; la femme jouerait également le rôle d'éducatrice.

Ainsi les nombreux projets de développement considèrent les femmes comme étant un pilier important de développement. Les relations de genre sont alors définies comme les mécanismes, particuliers à chaque culture, qui déterminent les fonctions et les responsabilités assignées aux uns et aux autres (<http://www.fao.org/docrep/003/x2919f/x2919f04.htm>). Ces relations sont des déterminants de l'accès aux ressources matérielles (terre, crédit, formation, etc.) et immatérielles comme le pouvoir. D'après le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2009), « les rôles féminins et masculins des femmes et hommes se rapportent à la position qu'ils occupent dans la société ». Le Conseil à l'Exploitation Familiale assure une meilleure gestion des activités agricoles, para et extra agricoles en tenant compte aussi bien des hommes que des femmes. Cela passe par le changement de leur statut social, leur assurant ainsi une certaine autonomie sociale et financière. Pour N. Warchol (2012, p. 81) et le dictionnaire de l'Académie Française, « une personne autonome est capable d'agir par elle-même, de répondre à ces propres besoins sans être influencée ». Ce même auteur indique à la même page que « l'autonomie est la capacité que détient une personne à choisir elle-même les règles de sa conduite, l'orientation de ses actes et les risques qu'elle est prête à courir ».

Quant à N. Kabeer (2005, p. 18), et V. Moghadam et L. Senftova (2005, p. 426), ils se fondent sur les choix et les capacités comme critères pour définir l'autonomisation

comme étant « le processus de changement en vertu duquel ceux à qui est refusée la possibilité de faire des choix l'acquièrent ». F. Flintan (2008, p. 4) dans le même courant d'idée la définit comme étant le : « processus par lequel les moins puissants c'est-à-dire les populations vulnérables ont plus de contrôle sur leurs vies. Ceci passe par le contrôle des ressources physiques, humaines, intellectuelles ainsi que financières et de leur idéologie ».

On déduit de la position des auteurs que l'autonomie est donc l'ensemble des capacités d'être responsable de soi-même, d'exercer son jugement. C'est toute aptitude à mieux s'organiser, de planifier, de prévoir les conséquences de ses actes, de s'adapter, de faire des efforts avec persévérance, de pouvoir obtenir la satisfaction de ses besoins et désirs, de faire des choix librement, de se défendre ainsi que de se contrôler.

Sur le plan social, l'autonomisation peut être mesurée selon V. Moghadam et L. Senftova (2005, p. 435) suivant un certain nombre de critères que sont :

« La participation et les droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel ; les indicateurs sociodémographiques ; la santé et l'intégrité physique ; l'alphabétisation et le niveau d'éducation ; la participation et les droits économiques ; la participation et les droits politiques ; la participation et les droits culturels ; la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits des femmes ».

Dans le même courant d'idées, S. Vallée (2011, p. 3-4), affirme que :

« L'autonomisation économique peut s'évaluer à la favorisation des opportunités économiques, à l'amélioration des statuts légaux et des droits des femmes et enfin la participation et l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels économiques. Ce qui veut dire que l'employabilité, l'entrepreneurship, les accès aux institutions de microfinance et aux ressources, la participation dans les processus de prise de décision sont tous autant des indicateurs dont il faut tenir compte dans l'évaluation de l'autonomisation ».

Ainsi définie, l'analyse de l'autonomisation des femmes dans le contexte de cette étude s'est faite en tenant compte des critères ci-dessus énoncés afin de voir si l'utilisation des outils CEF a effectivement favorisé l'autonomie des femmes productrices du beurre de karité. On se base alors sur la théorie du changement de P. Rogers (2014, p. 3) qui suppose que toutes les activités d'un projet de développement sont censées produire des impacts ou résultats selon les indicateurs définis au

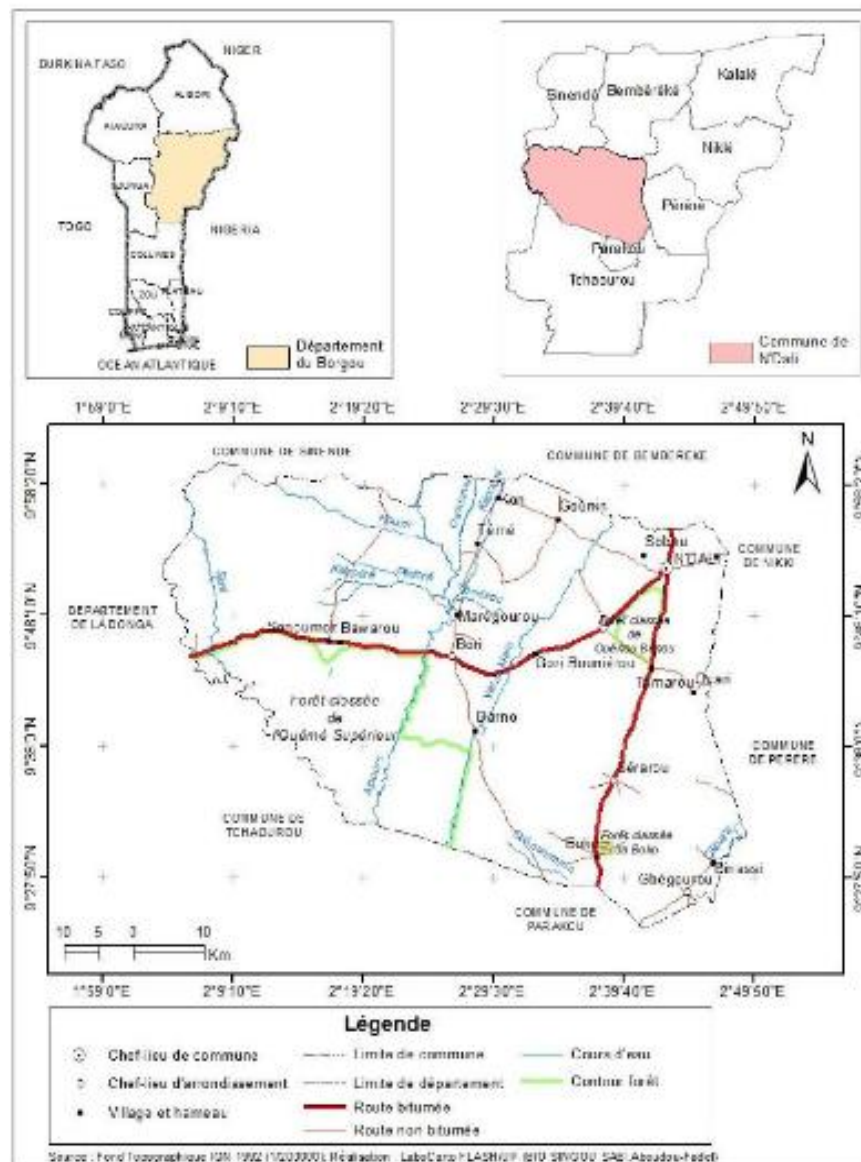
préalable. Pour ce faire, il est expliqué comment les différents changements ont lieu dans la vie des femmes productrices de beurre de karité de la commune de N'Dali. Dans sa théorie, l'auteur explique « comment les activités sont censées produire un ensemble de résultats qui contribuent à la réalisation des impacts finaux prévus. Elle repose essentiellement sur la notion d'apprentissage adaptatif, auquel cas elle doit mettre l'accent sur la façon dont les différents acteurs rassemblent et utilisent des informations ensemble pour réaliser des améliorations et s'adapter de manière continue. Elle part des stratégies de mise en œuvre des divers objectifs du programme pour aboutir aux impacts sur les bénéficiaires en passant bien évidemment par les produits et la réalisation de ces objectifs » (P. Rogers, 2014, p. 3).

La théorie du changement a permis de voir les différentes évolutions du statut de la femme suivant trois périodes à savoir : avant, pendant et après la mise en œuvre du CEF au sein de leurs ménages et groupements. Les femmes productrices de beurre de karité de la commune de N'Dali se mettent en associations ou groupements afin de bénéficier de nombreux privilèges comme des appuis techniques et financiers des Organisations Non Gouvernementales, des structures internationales, des techniciens et animateurs de l'Union Communale des Producteurs. Ces différents appuis sont susceptibles de produire un changement social au niveau des femmes de ces groupements. Pour C. Moser (1989), ces changements ne peuvent être observables que dans l'accès et le contrôle des ressources matérielles. L'aspect dichotomique de l'autonomisation a été soulevé par A. Ehrenberg, L. Mingasson et A. Vulbeau (2005, p. 113). Ils pensent que « bien qu'elle suive l'idée des règles, elle sous-entend une contradiction avec cette idée étant donné qu'elle place l'individu au cœur de ses décisions ». Pour atteindre les objectifs fixés, l'approche CEF accompagne les cibles à s'approprier des outils pour qu'elles deviennent progressivement autonomes.

En 2017, le gouvernement du Bénin a redéfini les filières porteuses du secteur agricole. Selon le Plan Stratégique du Développement du Secteur Agricole (PSDSA, 2017), une priorité est accordée au karité. Cependant, il est important de noter qu'avant 2017, le karité ne figurait pas dans la liste des filières porteuses (PSDSA, 2011). Mais étant donné que le beurre de karité n'y faisait pas parti, les femmes productrices de N'Dali ne bénéficient plus des appuis techniques et financiers du CEF. Néanmoins, elles continuent d'utiliser les outils de cette approche dans la réalisation de leurs activités et dans l'amélioration des conditions de vie de leurs ménages. Face à cela il importe de chercher à comprendre l'intérêt que représentent les outils du CEF aux groupements de femmes productrices du beurre de karité de N'Dali. Pour ce faire, quelques interrogations sont posées : Quel bilan peut-on faire des outils du CEF dans la commune de N'Dali ? Comment ces outils sont-ils utilisés ? Et quels en sont les changements générés dans la vie sociale et associative des femmes dans la commune de N'Dali ?

La présente étude s'est déroulée dans la commune de N'Dali, située dans le département du Borgou au Bénin. Cette zone a été choisie non seulement parce qu'elle est la zone écologique favorable à la croissance du karité (P. C. Gnanglé, 2012, p. 137) mais aussi la transformation des noix de karité en beurre y est pratiquée (G. Nouatin et H. Edja, 2016, p. 10). C'est l'une des zones où l'approche CEF a été mise en application par plusieurs institutions d'appui-conseil aux agriculteurs. La carte ci-dessous présente la commune de N'Dali sur la carte géographique du Bénin.

Carte1 : Commune de N'Dali dans le département du Borgou



### Cadre méthodologique

Dans cette section, les méthodes de collecte et d'analyse des informations recueillies sont présentées.

## 1- Méthodes de collecte des données

Pour entrer en contact avec les femmes productrices du beurre de karité, nous avons d'abord fait de l'observation participante. Cette première technique a permis d'intégrer les groupements producteurs et de prendre part à toutes les activités pratiquées par les femmes (du ramassage des noix de karité, leur processus de stockage, le processus de transformation des noix de karité en beurre, les différentes interactions entre les femmes, la façon dont les différentes associations ont été mise en place, les femmes dans les processus de prise de décision). Nous avons ensuite procédé à une seconde étape d'entretiens individuels avec quelques membres des groupements rencontrés. La technique utilisée à cet effet est l'entretien semi structuré. Nous avons entre autres pris en compte les détails dans l'utilisation des outils du CEF qu'elles utilisent. Enfin, nous avons réalisé des *focus group discussion* avec les groupements producteurs. Au-delà des membres de groupements, nous avons interviewé aussi bien les animateurs de l'Union Communale des Producteurs de Coton surtout par rapport au CEF, ainsi que des élus locaux afin de faire la triangulation des données recueillies.

Pour choisir les personnes enquêtées, on a répertorié les groupements producteurs du beurre de karité à N'Dali. Au total il y a vingt-trois groupements de femmes productrices du beurre de karité avec un effectif variant de dix-huit à quatre-vingt-dix membres par groupement de producteurs de beurre de karité. Au total, il y a sept cent quatre-vingt-dix membres dont sept cent quatre-vingt et un femmes et neuf femmes hommes. Etant donné que l'étude est essentiellement qualitative, douze groupements ont été sélectionnés au hasard pour la collecte des données. L'utilisation de l'échantillonnage boule de neige a permis de choisir les bénéficiaires des outils du CEF afin de constituer l'échantillon de l'étude. Ce type d'échantillonnage a été utilisé parce qu'il a permis de mieux répertorier les femmes productrices de beurre ayant au moins une fois suivi les formations sur les outils du CEF. Il a été question de discuter avec une première personne du groupement et de cet échange avec elle, sont identifiés les autres personnes ayant suivi la formation. Nous avons procédé ainsi jusqu'à la saturation des informations. Cette technique a permis de réaliser au total quarante et un entretiens individuels d'une durée moyenne de trente-sept minutes chacun dans onze villages de la commune de N'Dali. La répartition de l'effectif des enquêtés par groupement se présente comme suit dans le tableau 1 ci-dessous.



Tableau 1 : Groupements choisis et taille échantillon

Noms des groupements	Noms des villages	Effectif hommes	Effectif femmes	Effectif total
An Kua Mon	Ouénou	01	03	04
Goum Poto	N'Dali Centre	00	05	05
Anti Sua An Kua	Wobakarou	00	04	04
Touko Sari	Sakarou	00	05	05
GF Nonsina	Gbé gourou	00	02	02
GF Komiguéa	Komiguéa	00	03	03
Anti Sua	Suanin	00	02	02
Goussounon Kèrou	Kakara	00	04	04
Anti Sua	Banhounguéou	00	03	03
GF Sirarou2	Sirarou	00	04	04
An Kpèrou Tikim	Bahounkpo	00	03	03
Igetti Alla		00	02	02
Total		01	40	41

Source : OREYICHAN (2017)

## 2-Méthodes d'analyse de données

Afin de mieux cerner les diverses relations sociales, économiques et politiques entretenues et favorisées par la mise du Conseil à l'Exploitation Familiale par les femmes productrices de beurre de karité de la commune de N'Dali ainsi que leur contribution au développement de leur localité, nous avons procédé à l'analyse du contenu des discours pour traiter les informations recueillies au cours des différentes interviews et observations menées dans la phase de collecte des données.

### Résultats et discussions

#### 1- Différents outils du Conseil aux Exploitations Agricoles utilisés dans la production du beurre de karité dans la commune de N'Dali

Le Conseil à l'Exploitation Familiale comprend plusieurs outils énumérés par D. Agoundoté et B. Kouakanou (2007, p. 56). Dans le cas précis de la transformation des noix de karité en beurre, les différents outils CEF utilisés par les femmes sont les suivants : le journal de caisse, le cahier du bilan annuel, le compte de résultat et la fiche de stock.

### *1-1- Journal de Caisse*

Le journal de caisse permet d'enregistrer quotidiennement les différentes sorties d'argent effectuées dans l'exploitation d'une part. Il s'agit par exemple des dépenses engagées pour le bien-être du ménage dans le cas de la production individuelle et celles utilisées pour venir en aide à un membre du groupement ainsi que les participations aux différentes activités communautaires dans le cas de la production collective et des dépenses par rapport à la mise en œuvre de leur activité. Les recettes issues de la vente du beurre y sont également inscrites d'autre part. La tenue d'un tel outil permet de savoir si l'activité est rentable ou pas et de prendre une meilleure décision afin de dépenser rationnellement et de rendre l'activité économique le plus possible.

### *1-2- Cahier de bilan annuel*

Le cahier de bilan annuel est un outil qui permet de voir l'image de la production du beurre c'est-à-dire ce à quoi elle ressemble à travers les dettes, les créances, les dons, le matériel, etc. Cela dans le but de savoir si la balance penche du côté des débits ou des créances.

### *1-3- Compte de résultat*

Le compte de résultat est un outil qui permet aux femmes de savoir s'il y aura bénéfice ou perte dans la mise en œuvre de leur activité. Les femmes déduisaient du prix de vente final toutes les dépenses effectuées lors de la fabrication du beurre.

### *1-4- Fiche de stock*

Cet outil permet de connaître l'utilisation qui est faite de la quantité du beurre de karité produite ainsi que de la quantité de matières premières nécessaires à sa fabrication et sa conservation. Ce qui permet aux productrices du beurre de karité de faire une gestion rationnelle de leurs ressources.

Pour les groupements d'un même village, des séances sont organisées par les animateurs techniques CEF sur le terrain pour former les femmes à l'utilisation des outils nécessitant comme fournitures des cahiers, des stylos, des crayons, etc. A intervalle régulier de quinze jours, ces animateurs repassent dans tous les groupements ayant bénéficié de leur appui afin de faire le suivi et l'évaluation des activités du CEF. Lors de ces missions de supervision, ils aident les productrices à mieux remplir les cahiers et à analyser avec elles les résultats de leurs activités. Le tableau 2 ci-dessous récapitule la fréquence d'utilisation des outils CEF par les femmes dans la mise en œuvre de leur activité pendant l'intervention du CEF.

Tableau 2 : Proportion d'utilisation des outils pendant l'intervention du CEF chez les femmes productrices de beurre de karité dans la commune de N'Dali

Différents outils CEF	Journal de caisse	Cahier de bilan annuel	Compte de résultat	Fiche de stock
Proportion des femmes les ayant utilisées	100%	78,05%	85,37%	100%

Source : OREYICHAN (2017)

On remarque qu'avec le suivi du conseiller en charge du CEF, 90,86% des femmes utilisent tous les quatre outils qui leur ont été enseignés. Les 9,14% restants disent être satisfaites juste avec le journal de caisse et la fiche de stock.

La tendance s'est inversée depuis le départ des agents CEF du terrain. La majorité des femmes productrices de la commune ont pu s'approprier de deux outils. Le tableau 3 ci-dessous présente la proportion de femmes qui utilisent chacun des outils après l'intervention du CEF dans la commune.

Tableau 3 : Proportion de femmes utilisant les outils après l'intervention du CEF

Différents outils CEF	Journal de caisse	Cahier de bilan annuel	Compte de résultat	Fiche de stock
Proportion de femmes les ayant utilisées	100%	12,20%	4,88%	100%

Source : OREYICHAN (2017)

De tous les quatre outils auxquels elles ont été formées, les productrices de beurre de karité de la commune de N'Dali n'en utilisent réellement que deux selon nos investigations. Il s'agit notamment du journal de caisse et de la fiche de stock qui sont utilisés par toutes les femmes rencontrées. En interrogeant les femmes sur leurs préférences des deux outils, on se rend compte que ces deux outils leur sont faciles à utiliser, plus compréhensibles et répondent mieux à leurs besoins. Les femmes qui utilisent aussi les deux autres outils sont celles dont les enfants ont pris le relais des agents CEF. En effet, lorsque les conseillers intervenaient sur le terrain, certaines femmes ont fait participer leurs enfants aux séances de formation. Ceux-ci ayant un niveau d'instruction élevé par rapport à leurs mères se proposent de les aider à remplir les cahiers de bilan annuel et le compte des résultats. Les propos de T.S. une Auditrice CEF et productrice du beurre de karité dans le village de Sakarou étayent les affirmations concernant l'utilité des outils CEF :

« L'apprentissage et l'utilisation de ces outils nous permettent de mieux entreprendre notre activité, de limiter nos dépenses ménagères, de minimiser notre coût de production afin de maximiser notre profit. Nous utilisons plus le journal de caisse et la fiche de stock. Le Conseil à l'Exploitation Familiale nous a vraiment été bénéfique ».

Ces propos montrent les avantages que les femmes ont trouvé dans le remplissage des outils pour mener leurs activités. Néanmoins, il va s'en dire que ces femmes rencontrent beaucoup de difficultés lors de l'utilisation des outils. Le problème majeur auquel elles sont confrontées est le remplissage rigoureux des outils du fait de leur faible niveau d'instruction. Le tableau 4 ci-dessous présente le niveau d'instruction des productrices

Tableau 4 : Niveau d'instruction des femmes productrices de beurre de karité dans la commune de N'Dali

Niveau d'instruction des femmes	Non scolarisées	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème
Proportion des femmes l'ayant atteint	85,37%	9,76%	2,44%	0%	0%	0%	0%	2,44%

Source : OREYICHAN (2017)

Il ressort de l'analyse de ce tableau que la majorité (85,37%) des femmes enquêtées ne sont pas instruites. De plus, il est important de noter qu'après les séances de formation organisées par les différents bailleurs de fonds (projets PADYP et PADSE) par rapport au Conseil à l'Exploitation Familiale, les animateurs ne passent plus pour la supervision des activités de mise en œuvre du Conseil sur le terrain. Ce qui fait que le remplissage des cahiers n'est plus régulier mais elles essayent de tenir compte des objectifs de cet outil dans la pratique de leurs activités. Le tableau 5 montre les résultats auxquels les femmes sont parvenues en utilisant les outils.

Tableau 5 : Récapitulatif des résultats obtenus grâce à l'utilisation des outils CEF par les femmes

Journal de caisse	Participation à la gestion des ressources	Oui
	Participation à la prise de décision concernant les activités	Oui
	Participation à la gestion du revenu	Oui
	Amélioration de la gestion des dépenses familiales	Oui
Fiche de stock	Participation à la gestion des ressources	Oui
	Participation à la prise de décision concernant les activités	Oui
	Participation à la gestion du revenu	Oui
	Amélioration de la gestion des dépenses familiales	Oui

Source : OREYICHAN (2017)

Eu égard à tout ce qui précède, l'utilisation des outils CEF notamment le journal de caisse et la fiche de stock ont permis de mieux gérer leurs ressources et leur ont permis de prendre des décisions concernant le déroulement de leurs activités, la gestion du revenu, les dépenses des ménages (scolarisation des enfants, santé, etc.). Ceci limite donc les différentes dépenses qui peuvent entraîner une éventuelle perte dans son activité, la fixation des prix de vente du beurre, etc.

2- Prise de décision des femmes productrices du beurre de karité par rapport aux différentes périodes de la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale

Selon A. Sidi, (2004), la décision peut être définie comme un choix délibéré parmi plusieurs possibilités, dans le but de résoudre un problème.

2-1- *Prise des décisions au sein du ménage*

Le processus de prise de décision au sein du ménage a changé dans le temps. Cette partie montrera comment ce processus a évolué.

2-1-1- *Avant la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale*

Lorsqu'on prend un ménage dans la commune de N'Dali, les cinq besoins fondamentaux qu'elle doit satisfaire tourne autour de trois unités que sont :

Unité de consommation : La femme cultive pour nourrir sa famille. Elle fournit non seulement le poisson, la viande, les condiments mais aussi la base des nourritures à savoir : maïs, sorgho, mil, igname, etc. Ce n'est que lorsque son stock est épuisé que son mari lui cède une partie de sa production afin qu'elle puisse continuer à nourrir sa famille jusqu'à ce qu'elle produise à nouveau pour alimenter la banque céréalière du ménage. Dans son rôle de maîtresse de maison, elle choisit généralement les mets à préparer. Mais Il arrive que son mari, compte tenu de ses envies personnelles, lui exige le repas à cuisiner pour toute la famille.

Unité de production : L'homme prend ses propres décisions quant aux cultures qu'il veut installer dans ses champs. La femme s'occupe également de son propre champ et décide de ce qu'elle va y mettre afin de bien nourrir sa famille. Généralement, elle reste à la maison pour prendre soin des enfants et amène le repas au champ à son mari à l'heure du déjeuner. Une fois dans le champ de son mari, elle l'aide dans le sarclage, le semis et la récolte. Ce n'est que le soir qu'elle a le temps de s'occuper de son propre champ après avoir aidé son mari. Au moment de la récolte des produits, l'homme constitue son grenier et la femme aussi. Pendant que l'homme en vend une partie, toutes les récoltes de la femme sont destinées à l'autoconsommation. La deuxième partie de la production de son mari sert de réserves.

Unité de résidence : La femme dans la commune de N'Dali dès qu'elle se marie quitte ses parents pour rejoindre le domicile de son mari. Ce dernier étant propriétaire des lieux dispose du droit de construire ce qu'il veut et là où il veut. La femme reste là où on l'a installée et ne dispose d'aucun pouvoir d'y apporter une quelconque modification sans l'accord de son époux.

Ainsi la femme était limitée à être épouse et mère de famille. Elle jouait donc les rôles que lui impose la société dans laquelle elle vit. Ces rôles décrivent le statut social qui est conféré à la femme dans la société *Baatonu* au Nord du Bénin à N'Dali. La femme est dans ce cas une femme soumise à son mari et ne veille qu'au bien-être de son ménage. Ses seules activités tournent autour de la vie et du bien-être de sa famille. Elle n'a pas le libre choix de ses décisions. Elle doit aussi demander des jours à l'avance la permission à son mari avant de participer à une manifestation aussi bien familiale que villageoise, avant de rendre visite à sa famille ou ses amies, etc. Les propos de M.S. une formatrice dans le village de Wobakarou pour confirmer la position défavorable qu'elles occupent dans la commune :

*« A cette époque, les femmes étaient sous l'emprise de leurs maris. Nous ne pouvions prendre aucune décision seule c'est-à-dire sans l'accord de nos maris parce que dans notre société c'est le mari qui est le chef de famille et c'est à lui que revient la prise des décisions, de dire qui fait quoi et quand ».*

### *2-1-2-Pendant la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale*

Cette deuxième période correspond à la phase de transition où un certain changement a commencé par s'opérer dans la vie des femmes rurales en particulier chez celles productrices du beurre de karité dans la commune de N'Dali. Les femmes participaient aux séances de formation relatives à l'utilisation des outils CEF avec l'accord de leurs maris. A cet effet, un compromis est fait entre les couples. Selon l'heure à laquelle les réunions doivent se tenir, les femmes doivent remplir tous les rôles leurs incombant en tant que « femme au foyer » avant d'assister aux formations ou elles doivent être de retour dans leur foyer à une heure raisonnable pour remplir



leurs obligations. Mais aux moyens des différents outils CEF qu'elles utilisent, les femmes productrices du beurre de karité de la commune de N'Dali ont su comment fructifier leurs activités, concilier aussi bien la production du beurre de karité que le bien-être du ménage. Elles ont appris à prendre différentes décisions par rapport à la maximisation du profit et la minimisation des coûts de production. Du bénéfice obtenu, elles sont capables de juger par elles-mêmes ce qu'il faut en faire (un nouvel investissement dans une autre activité, achat de pagnes, bijoux, ustensiles de cuisine, etc. pour leur propre plaisir). Elles ne sont désormais plus obligées d'attendre leurs maris avant de faire certains achats destinés à la bonne marche du ménage. Voyant les avantages que peut apporter la production du beurre de karité au ménage à travers le CEF, les maris n'obligent plus leurs femmes à amener le déjeuner au champ, ni à se rendre disponibles pour chaque sarclage, semis ou récolte quand elles doivent faire la transformation des noix. De même quand elles sont en rupture de noix, les maris de certaines productrices mettent à leur disposition leurs motos pour aller en acheter dans les hameaux éloignés du village. On assiste alors à un changement progressif du statut social de ces femmes.

### 2-1-3- *Après la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale*

Il est important de rappeler que le Conseil à l'Exploitation Familiale initié par la Coopération Suisse ne tient plus compte des femmes productrices du beurre de karité dans la commune de N'Dali. La raison essentielle est que le beurre de karité ne faisait pas encore partie des filières prioritaires à la période de l'étude. Les partenaires techniques et financiers ont alors orienté les financements vers les différentes filières qui étaient alors retenues comme le coton, l'anacarde, le soja, ... Les femmes productrices du beurre de karité se sont retrouvées alors sans ressources aussi bien techniques que financières. Malgré toutes les difficultés qu'elles rencontrent, elles continuent d'exploiter les outils du CEF dans la réalisation de leurs activités et dans la façon de mener leur vie au quotidien. Même si le remplissage des outils est un peu négligé par endroits, elles font plus attention aux dépenses et surtout à la gestion de leurs ressources. Madame S.B. productrice du beurre de karité à Komiguéa confirme par ces propos :

*« Nous ne sommes plus prises en compte par le Conseil. Ce qui fait que nous ne bénéficions plus des appuis des animateurs et superviseurs sur le terrain. Le remplissage de nos cahiers n'est plus contrôlé. Nous ne savons pas alors si la façon dont nous le remplissons est correcte ou pas. Comme nous avons quand même maîtrisé l'application des outils du Conseil, nous l'appliquons toujours tous les jours à notre manière parce que nous y sommes déjà habituées ».*

Etant donné que la femme s'épanouit dans son activité et participe activement à la vie de son ménage, le mode de prise de décision n'a pas changé. Il est demeuré le même que celui appliqué dès la mise en œuvre du Conseil. Un changement majeur

qui s'est effectué, c'est le fait pour la plupart des femmes de ne plus avoir à solliciter, des jours à l'avance, la permission de se rendre à une manifestation, d'être respectées par leurs époux.

D'après G. Faure et P. Kleene (2002, p.7), « l'objectif étant bien de permettre à chaque paysan d'analyser sa situation, de préciser ses objectifs et d'améliorer ses prises de décision, le CEF repose dans la plupart des cas sur des dynamiques de groupes susceptibles de faire évoluer collectivement les représentations ».

Ainsi donc, le Conseil à l'Exploitation Familiale a été un atout dans la vie des ménages ruraux.

### *2-2- Prise des décisions au sein des différentes associations de femmes productrices*

Pour M. Lemonnier (2009), la décision collective peut être définie comme un accord explicite entre des personnes qui ont la légitimité pour passer cet accord. Cet accord est consigné, rendu public, et on peut ensuite s'y référer. Et pour ce faire selon ce même auteur, il faut que :

- « l'accord soit explicite, c'est à dire qu'il ait été traduit en des mots compréhensibles par toutes les personnes concernées ;
- les personnes concernées aient validé l'accord ensemble ;
- cette validation se soit faite selon une règle préétablie et acceptée par tout le monde » [http://www.reveveille.net/un\\_ecrit.aspx?IdEcrit=1080](http://www.reveveille.net/un_ecrit.aspx?IdEcrit=1080).

Selon les résultats d'enquête, 85% des groupements de production du beurre de karité dans la commune de N'Dali sont formalisés (ils disposent des statuts et règlements intérieurs).

Et selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 portant liberté d'association, il est prévu que les décisions soient prises selon un type de majorité ([www.assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)).

- « majorité simple ou relative (la décision est adoptée lorsque les votes favorables sont supérieurs aux votes défavorables),
- majorité absolue (la décision est adoptée lorsque la moitié des voix plus une sont favorables),
- majorité qualifiée (deux tiers ou trois quarts des voix l'emportent)
- ou, unanimité ».

Le processus de prise de décision dans les différentes associations de femmes productrices du beurre de karité avant la mise en œuvre du CEF ne respecte pas les principes évoqués dans la loi d'association du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Au sein des

groupements, il existe un bureau exécutif composé d'une présidente, d'un ou d'une secrétaire selon le cas et d'une trésorière.

Avant la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale, les décisions se prenaient par le bureau exécutif et étaient imposées aux autres membres du groupement. Mais dès l'utilisation des outils du CEF, la procédure de prise de décision a changé. Tous les membres sont impliqués à part entière dans le processus de prise de décision. La présidente convoque une assemblée générale et s'il y a lieu de prendre une décision d'urgence, une session extraordinaire pour réunir tous les membres. L'absence d'un membre à une réunion doit rigoureusement être justifiée, sinon elle sera suivie du paiement d'une amende. Dans le cas où un membre ne pourra assister à une prise de décision, il mandate un autre membre du groupement pour prendre la décision à sa place. Les décisions se prennent par vote de tous les membres du groupement et la décision majoritaire l'emporte. Cette nouvelle méthode est adoptée pour éviter les conflits pouvant survenir d'une décision prise.

### 3- Répartition des responsabilités sociales

La transformation des noix de karité en beurre se fait aussi bien individuellement qu'en association par les femmes de la commune de N'Dali. Le travail se répartit de différentes façons dans les ménages et dans les groupements.

#### 3-1- Répartition du travail au sein du ménage

Au niveau des ménages de la commune de N'Dali, diverses tâches sont réalisées, en allant des occupations domestiques jusqu'aux travaux champêtres en passant par le suivi médical des membres du ménage et la scolarisation des enfants. Avec le Conseil à l'Exploitation Familiale, ces travaux se répartissent comme suit :

##### 3-1-1-De la division sexuée du travail avant la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale

Le rôle premier des productrices du beurre de karité dans leur ménage est de prendre soin de tous les membres en leur assurant tous les repas quotidiens et en veillant sur leur bonne santé. De plus, elles ont à leur charge la scolarité des enfants qu'elles n'arrivent pas à payer pour certaines. Les enfants se retrouvant alors dans ce cas sont renvoyés de l'école. Elles s'occupent également des cultures vivrières qui serviront à nourrir la famille. Le mari a pour rôle de garantir les diverses ressources alimentaires lorsque celles produites par les épouses sont épuisées.

Eu égard à tout ce qui précède, on peut dire que la femme productrice du beurre de karité joue un grand rôle dans son ménage. Son mari garde néanmoins l'étoffe du « chef du ménage » conformément à la tradition.

### *3-1-2- De la responsabilité sociale de la femme pendant et après la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale*

Ces deux périodes peuvent être mises ensemble parce que les habitudes n'ont pas changé après la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale. La répartition du travail avant le CEF est restée la même à l'exception du fait que les femmes productrices du beurre de karité arrivaient à mieux gérer leurs activités et à s'occuper de la scolarité des enfants. Elles ne se sentent plus obligées d'attendre leurs maris pour l'achat des produits indispensables à la vie de leur famille (médicaments, habillement des enfants, éléments indispensables à la préparation des repas, etc.).

### *3-2-Répartition du travail au sein des différentes associations de femmes productrices*

Au sein des différentes coopératives, les travaux sont également répartis afin qu'ils ne se reposent pas sur une minorité. A travers la succession des périodes de mise en œuvre du CEF, on distingue :

#### *3-2-1-Avant la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale*

Tous les rôles reposaient sur les présidentes des groupements. Elle se fait aider par la secrétaire qui est chargée de noter les présences, de rappeler les dates des réunions et divers rendez-vous, de faire le compte rendu des activités et sorties menées et la trésorière qui fait le point sur les dépenses et recettes effectuées dans le compte de l'activité du groupement. Les rôles à jouer dans la production étaient aux bons soins des personnes déléguées par la présidente. Il y avait une distribution inéquitable des tâches au sein des groupements.

#### *3-2-2- Pendant et après la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale*

En plus des rôles usuels que jouent les membres du bureau (présidente, secrétaire, trésorière), un rôle est attribué à chacun des membres du groupement. Par exemple, il y a désormais le :

- chargé de la collecte des noix de karité chez tous les membres du groupement
- chargé de la collecte des différents outils nécessaires à la fabrication du beurre de karité
- chargé de relayer les informations auprès des membres du groupement
- etc.

Au début de l'application des méthodes du Conseil à l'Exploitation Familiale, ces divers rôles sont, pendant un trimestre, joués par chaque membre. Ensuite, une rotation se fait afin de déterminer la meilleure personne l'ayant tenu et qui pourrait mieux le gérer pour l'avancement effectif des activités du groupement c'est-à-dire respecter le processus de fabrication du beurre ensemble avec tous les membres du

groupement, de la mouture jusqu'à l'obtention du beurre proprement dit. Cette nouvelle répartition du travail permet d'impliquer toutes les femmes et rend plus intéressantes les activités menées au sein du groupement. Ceci les dispense des crises de jalousie où les unes sont préférées à d'autres et d'une mauvaise gestion de l'activité.

#### 4- Accès et contrôle des ressources suivant les trois périodes de la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale

Selon A. Orozco (2010) :

« L'accès et le contrôle des ressources comportent trois thèmes à savoir ressources, accès et contrôle. La première, les ressources, désigne les moyens et les biens, y compris les moyens économiques (revenu des ménages) ou productifs (terre, équipement, outils, travail, crédit), les moyens politiques (capacité de diriger, information et organisation), et le temps. L'accès et le contrôle ont des sens légèrement différents. L'accès se rapporte à la capacité d'utiliser et de tirer parti de certaines ressources (matérielles, financières, humaines, sociales, politiques, etc.), alors que le contrôle sur les ressources implique en outre la capacité de prendre des décisions sur l'utilisation de ces ressources. Ainsi, le contrôle des femmes sur la terre signifie qu'elles peuvent y avoir accès (elles utilisent la terre), en être propriétaires (détenir le titre légal de propriété) et prendre des décisions concernant la vente ou la location des terres. L'accès et le contrôle des ressources constituent un aspect fondamental de l'autonomisation des femmes et, partant, de la réalisation de l'égalité des sexes ».

Ainsi donc, ce problème fondamental d'équité est à l'ordre du jour dans tous les projets de développement et se pose au quotidien des femmes productrices du beurre de karité. Une distinction sera faite selon l'échelle du ménage et celle du groupement de production

##### 4-1- *Accès et contrôle des ressources au sein du ménage*

Comme ressources dans le ménage, nous pouvons distinguer la terre, les outils de production (pour les travaux champêtres), le revenu financier, les produits issus de la récolte, etc. D'une époque à une autre, ces ressources sont exploitées de manière différente.

##### 4-1-1- *Avant la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale*

L'accès aux ressources pendant cette période était vraiment difficile aux femmes transformatrices. Les ressources étaient sous le contrôle du chef de famille et c'est lui qui en faisait la répartition. La femme n'avait pas droit à une portion de terre. Dans le rapport de Fonds International pour le Développement Agricole, il est écrit que « le

régime foncier coutumier et les traditions locales limitent encore l'accès, l'utilisation et le contrôle des terres pour de nombreuses femmes rurales ». Les femmes utilisent le plus souvent des parcelles non fertiles (prêtes pour la jachère) de leurs maris pour la culture destinée à l'autoconsommation. De plus, elles n'ont pas les équipements nécessaires pour la production. Une partie de l'entretien avec madame B.S. une productrice du beurre de karité dans le village de Sirarou pour étayer ce point de vue :

*« Les parcelles fertiles sont pour nos maris. Nous on utilise celles qui sont destinées à la jachère. De plus, nous n'avons pas les moyens de production nécessaires. Nous attendons donc que nos maris sortent ou qu'ils n'aient aucun programme de travaux champêtres pour que nous empruntons leurs moyens de production ».*

Une différence significative est remarquée lors de l'application de la nouvelle approche de vulgarisation qu'est le Conseil à l'Exploitation Familiale.

#### *4-1-2-Pendant et après la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale*

La situation de la femme productrice par rapport à ce problème majeur a changé depuis la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale. Elle a compris qu'elle devrait se prendre en charge parce qu'elle est capable de faire son propre bonheur et mieux celui de sa famille. De l'utilisation des outils du CEF, elle a appris à épargner pour acquérir les outils de travaux champêtres. Elle gère au mieux les revenus issus de son activité. Elle a désormais la possibilité de convaincre son mari, non pas de lui prêter un lopin de terre mais de le lui faire grâce. L'accès et le contrôle de la terre ne lui sont plus limités. Elle a la possibilité de l'utiliser de façon continue et d'y mettre les cultures de son choix parce que son mari aurait compris son importance dans le foyer à travers les diverses responsabilités dont elle en a la charge et la façon dont elle les mène à bien. Elle a aussi la possibilité de la mettre en location mais pas de la vendre car la terre reste un héritage familial dans la commune. Elle participe autant au semis qu'à la récolte des produits sur les parcelles de son mari. Grâce au Conseil à l'Exploitation Familiale, l'accès et le contrôle des ressources ne lui sont plus limités. Le tableau 6 récapitule l'évolution de l'accès et le contrôle des ressources avant, pendant et après le CEF ci-dessus présenté.



Tableau 6 : Différents aspects de l'accès et le contrôle des ressources avant, pendant et après le CEF

Accès et contrôle des ressources avant le CEF	Accès et contrôle des ressources pendant et après le CEF
Ressources sous le contrôle du chef de famille	Ressources sous le contrôle du mari et de la femme
Utilisation des parcelles non fertiles par les femmes	Don de parcelles fertiles par son mari
Absence de moyens de production par les femmes	Acquisition de moyens de production par les femmes
Mauvaise gestion du revenu	Meilleure gestion du revenu
Pas de possibilité de mettre les terres en location	Possibilité de mettre les terres en location
Accès et contrôle des ressources limités	Accès et contrôle des ressources non limités

Source : OREYICHAN (2017)

#### 4-2- Accès et contrôle des ressources au sein des groupements de femmes

Les femmes productrices du beurre de karité utilisent un certain nombre accessoires destinés à la transformation des noix de karité en beurre. Au nombre de ces outils de production, on peut distinguer : les tonneaux, les marmites, des foyers, des moules, des bassines, des palettes, etc. Selon la période de mise en œuvre du CEF, la gestion de ces outils a été différente.

##### 4- 2-1- Avant la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale

Les moyens de production du beurre de karité avant la mise en œuvre du CEF sont apportés individuellement lors des séances de préparation. À l'exception des foyers pour le feu, des marmites pour le chauffage et des tonneaux pour la torréfaction. Il a été constaté que tous les membres du groupement ne venaient pas avec le reste des outils à utiliser de peur qu'ils s'abiment. De plus, les femmes font des emprunts d'outils entre elles pour leur production personnelle parce qu'elles suivent la logique suivante : « Qu'il faut emprunter à celle qui est dans le besoin juste parce qu'on peut se retrouver aussi dans le même cas demain ». C'est donc la loi du « donnant donnant ».

##### 4-2-2-Pendant et après la mise en œuvre du Conseil à l'Exploitation Familiale

Pour éviter de ramener des outils personnels à la production du groupe, les membres du bureau ont compris que l'association devrait disposer des outils propres à elle. Ainsi, les mesures ont donc été prises à cet effet. Les femmes s'entendent alors pour allouer une partie de leur revenu commun à l'achat des outils de production du

beurre de karité. L'initiative d'une petite épargne a été prise dans tous les groupements producteurs de beurre de karité. A chaque réunion, les femmes font une tontine de 100 FCFA qu'elle dépose dans une caisse à deux cadenas. L'une des clés est gardée par la trésorière et l'autre par un membre de l'association. Cette somme servira à la réparation ou au remplacement des outils de production, au prêt à un membre dans le besoin, etc. elles ont donc appris à gérer de façon collective les biens du groupement.

Nous pouvons dire que le Conseil à l'Exploitation Familiale a eu un effet positif sur le mode de vie des femmes productrices du beurre de karité dans la commune de N'Dali. Non seulement il leur a permis de mieux gérer leurs activités, mais aussi d'améliorer leurs conditions de vie au sein de leurs ménages respectifs. Ainsi, la femme *Baatonou* à N'Dali retrouve progressivement son autonomie dans ses activités et dans son épanouissement conjugal.

Cependant, la formation des femmes à l'utilisation des outils du Conseil s'apparente à la notion d'implication des femmes dans la mise en œuvre des projets de développement, plus précisément la notion du genre y est mise en exergue.

Etant donné que le genre est défini comme étant un concept social selon R. Coche (1995, p.12), il permet ainsi de mettre en évidence le fait que : « Les rôles "féminins" et "masculins" ne sont pas déterminés à la naissance et voués à ne jamais changer mais sont attribués aux hommes et aux femmes par la société et peuvent donc évoluer différemment selon les situations sociales, économiques et culturelles où se trouvent les individus ».

Toujours selon ce même auteur :

« Le genre propose donc de faire la distinction entre la dimension biologique (sexe) et la dimension culturelle (genre). Ce qui veut dire qu'il désigne les différences masculin/féminin du point de vue social, c'est-à-dire en soulignant la variation de statuts et de rôles qui peut exister entre hommes et femmes dans une société donnée ».

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2009) pour renchérir ces définitions de Coche l'explique en ces termes :

« Le genre est la construction socioculturelle des rôles féminins et masculins et des relations entre les femmes et les hommes. Les rôles féminins et masculins se rapportent aux activités attribuées aux femmes et hommes dans la société et à la position que femmes et hommes y occupent respectivement. Ces rôles découlant des forces telles que la culture, la tradition, la politique et les besoins, permettent de déterminer l'accès aux opportunités et aux ressources

et imposent des attentes et des limites aussi bien aux femmes qu'aux hommes ».

Pour H. Manyire et A. Apeke (2014), l'intégration du genre nécessite, sans nul doute, des changements d'attitude et des ajustements majeurs au niveau des méthodes de travail des organisations et, ce, à tous les niveaux. Ainsi prendre en compte le genre veut dire susciter des changements au niveau de divers points de la vie surtout sur celui social et culturel pour les femmes rurales.

Le sujet abordé dans ce travail pourrait être une question d'intégration du genre, mais il y va au-delà. Il s'appuie sur la prise en compte du genre dans les projets de développement pour montrer comment les femmes du monde rural sont capables d'être des actrices du développement de leur localité.

L'accompagnement des productrices du beurre de karité est intervenu dans un environnement caractérisé par la non reconnaissance de la place de la femme dans la société. En effet, avant la mise en œuvre du CEF, ces femmes avaient non seulement un accès et un contrôle limités aux ressources mais aussi n'osaient s'afficher dans les instances locales de prise de décision. Autrement dit, la femme Baatonu participe faiblement aux prises de décisions. L'intervention du projet PASDeR qui a mis en œuvre le CEF a entraîné un certain nombre de changements dans la façon dont les femmes sont perçues dans la commune de N'Dali.

A travers l'utilisation du CEF, les femmes ont amélioré leur capacité à mieux gérer la production du beurre ainsi qu'à répondre aux besoins de leurs familles. Cette gestion passe par l'acquisition de plus de temps de travail consacrée à la transformation des noix de karité en beurre, des moyens de production liés à cette activité et aux travaux champêtres. De meilleures décisions sont également prises pour améliorer non seulement la vie de l'association dans laquelle elles se trouvent mais aussi celle de leurs ménages. Ainsi, l'accès et le contrôle des ressources ne leur sont plus limités. Elles sont invitées à participer aux prises de décisions locales. Ces résultats corroborent ceux de certains auteurs notamment :

E. Albérola et P. Dubéchet (2012, p. 146) qui expliquent que :

« La conquête de l'autonomie restaure la personne comme acteur de sa propre vie, de façon très concrète, responsable, cela ne doit pas faire oublier la dimension collective et l'interpellation de la société qui doit favoriser cette autonomie »

S. Vallée (2011, p.3) qui a affirmé que :

« L'autonomie des femmes peut être définie à partir des cinq principaux critères que sont le sens de la dignité, le droit de faire et de déterminer ses

choix, le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités, le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, et la capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste nationalement et internationalement ».

Ainsi de tout ce qui précède et tenant compte de la définition donnée par les Nations Unies de l'autonomie, nous pouvons dire que les femmes productrices de beurre de karité de la commune de N'Dali remplissent les principaux critères définissant l'autonomie.

## Conclusion

Le Conseil à l'Exploitation Familiale mis en œuvre pour accompagner les femmes productrices de beurre de karité dans la commune de N'Dali a eu un impact positif sur elles. Le CEF est appliqué aux moyens de différents outils (journal de caisse, fiche de stock, bilan annuel, le compte de résultat, etc.). Il permet aux femmes de mieux gérer leurs activités ainsi que leur vie quotidienne. Son application a permis aux femmes de retrouver une certaine autonomie et de se faire plus considérer dans la société Baatonu. Ceci passe par non seulement par une meilleure prise des décisions, mais aussi par une judicieuse répartition du travail et un accès et contrôle des ressources plus ou moins équitable. Après tant d'années d'intervention, les effets du CEF sont encore notables. Les femmes continuent de gérer leurs activités et ménages toujours avec l'utilisation de ces outils.

## Références bibliographiques

AGOUNDETE Désiré, KOUAKANOU Bonaventure, 2007, *Livre blanc sur le conseil agricole au Bénin*, MAEP, Cotonou.

ALAZARD Claude et SEPARI Sabine, 1998, *DECF contrôle de gestion : Manuel et application*, 4ème édition, Dunod, Paris.

ALBEROLA Élodie, DUBECHOT Patrick, 2012, *La notion d'autonomie dans le travail social. L'exemple du RMI/RSA*, Vie sociale, 2012/1 (N° 1), DOI : 10.3917/vsoc.121.0145., p. 145-156.

BIO SINGOU SABI ABOUDOU Fadel, 2016, *Production et commercialisation des fruits et légumes dans la commune de N'Dali*, Mémoire de Licence en Géographie, Université de Parakou, Bénin.

COCHE Raphaël, 1995, *Participation des femmes au développement rural de la Guinée Maritime*, Unité Mixte de Recherches, Regards.

DIOP Fall, 2004, *Femmes et pouvoir : quel accès aux sphères de décisions ?* Revue Sénégalaise de Sociologie no. 4. Saint-Louis : GESTES. <http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/123456789/9994>

- DUGUE Paul et FAURE Guy, 2001, *Actes de l'atelier sur le Conseil à l'Exploitation Familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Bohicon du 19 au 23 Novembre 2001, Cirad-Iram-Inter-Réseaux.
- Ehrenberg Alain, Mingasson Lise, Vulbeau Alain, 2005, *L'autonomie, nouvelle règle sociale*. Entretien avec Alain Ehrenberg, *Informations sociales*, 2005/6 (n° 126), p. 112-115.
- FAURE Guy et KLEENE Paul, 2002, *Actes du colloque*, 27-31 mai 2002, Garoua, Cameroun
- FLINTAN Fiona, 2008, *Etude sur la bonne pratique : l'autonomisation des femmes dans les sociétés pastorales*, L'initiative Mondiale pour un Pastoralisme Durable. Rapport d'expert, PNUD, Global Environment Facility.
- GNANGLE Paul Césaire, EGAH Janvier, BACO Mohamed Nasser, GBEMAVO Charlemagne D. S. J., KAKAI GLELE Romain et SOKPON Nestor, 2012, *Perceptions locales du changement climatique et mesures d'adaptation dans la gestion des parcs à karité au Nord-Bénin/ Int. J. Biol. Chem. Sci.* 6(1): 136-149, 2012
- KABER Naila, 2005, *Gender equality and women's empowerment: A critical analysis of the third millennium development goal 1*, *Gender & Development*, 13:1, 13-24, DOI: 10.1080/13552070512331332273
- Manyire Henri, Ann Dela Apekey, 2014, *Intégration de l'égalité liée au genre dans la recherche-développement agricole africaine : une étude des contraintes et des opportunités*. Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), Accra, Ghana.
- Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, 2017, *Stratégie de Promotion des Filières Agricoles intégrant l'outil clusters agricoles*. MAEP, Cotonou, Bénin.
- MOGHADAM Valentine, SENFTOVA Lucie, 2005, *Mesurer l'autonomisation des femmes : participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel*, *Revue internationale des sciences sociales* 2005/2 (n° 184), DOI 10.3917/riss.184.0423, p. 423-449.
- MOSER Caroline, 1989, *gender planning in the third world: meeting practical and strategic gender needs*, *World development*, vol 17, n°2
- NOUATIN Guy. et EDJA Honorat, 2016, *Socioeconomic Dynamics Analysis of Women Entrepreneurship: Case of Shea Nuts Processors in North Benin*. *IJRAS*, 3(1), 9-13.
- OROZCO Amaia, 2010, *Global care chains: Toward a rights-based global chain regime?*, United Nations International Research and Training Institute for the Advancement of Women (INSTRAW).

Programme des Nations-Unies pour le développement, 2009, *Guide méthodologique d'intégration du genre dans les politiques, plans et programme/projets de développement et curriculum de formation en intégration du genre*, industrie graphique, p.105

ROGERS Patricia, 2014, *la théorie du changement, Note méthodologique n°2*, Centre de recherche Innocenti, Florence. <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/MB2FR.pdf>

SIDI Ahmed Salem Ould, 2004, *management et système d'organisation*, DEA Université Gaston Berger.

VALLEE Stéphanie, 2011, *L'autonomisation économique des femmes dans l'espace francophone*, Projet de rapport, Québec, Kinshasa (RDC) 5-8 juillet 2011.

WARCHOL Nathalie, 2012, *Autonomie dans Les concepts en sciences infirmières*, 2ème édition, Toulouse, Association de recherche en soins infirmiers (ARSI), Hors collection, 2012, DOI : 10.3917/arsi.forma.2012.01.0087, p. 87-89.